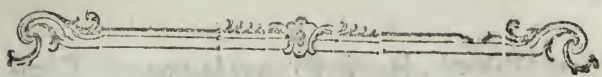


FRC.1.1456A



DISCOURS

DE M. CERCEAU,

Case
FRC
15891

CURÉ & Maire de la Paroisse de Congis ;
près Meaux ,

*PRONONCÉ le 7 Mars , lors de la Prestation
du Serment Civique.*

» **L**E moment en est venu ; & puisqu'une cé-
rémonie auguste nous rassemble dans ce Temple ,
sous les auspices de la Religion & de la Liberté ,
je vais tâcher aujourd'hui , comme Ministre de
l'une & de l'autre , de porter vos cœurs vers
une union si généralement désirée ; & , pour le
faire avec quelque succès, je me bornerai à détruire
les principaux prétextes dont se servent les ennemis
du bien public pour vous égarer. Ils savent que
vous êtes attachés à une Religion qui a Dieu
pour auteur , & ils vous disent que la Constitu-
tion nouvelle lui porte de criminelles atteintes ;
ils savent que vous êtes attachés à votre Roi , &
ils vous disent que la nouvelle Constitution en
avilit la dignité : odieuses imputations dont vous
allez comprendre toute la fausseté.

A

THE NEWBERRY
LIBRARY

» D'abord , je prétends que la nouvelle Constitution , bien loin de porter atteinte à la Religion , a emprunté d'elle tous ses principes.

» La Religion Chrétienne , Messieurs , établit entre tous les hommes une parfaite égalité : tous enfans d'un même pere , leur origine est commune ; sujets aux mêmes foibleffes , ils tendent tous , dans l'ordre de la nature , au même terme , qui est la mort ; dans l'ordre de la grace , une céleste patrie les attend tous , sans autre distinction que celle qui naît de leurs mérites & de leurs vertus. L'égalité de chaque individu est donc un principe fondamental de la Religion.

» Mais , Messieurs , si ce sont-là les principes de notre Religion sainte , comme on n'en peut pas douter , dites-moi , je vous prie , où trouverez-vous que la nouvelle Constitution Françoisé en enseigne d'autres ? Elle ne fait que donner sa sanction à ceux-ci , dans sa Déclaration des Droits de l'Homme , reconnus & méprisés depuis si long-tems. L'homme y est regardé libre & égal à ses freres , leurs droits respectifs sont les mêmes , & la Loi voit d'un œil indifférent , & les intérêts du rustique Colon qui habite sous le chaume , & ceux du Potentat , que recelent de magnifiques toits , & que la pourpre décore. L'origine des hommes étant commune , comme le démontre la Religion & la raison , la Constitution , suivant la trace de l'une & de l'autre , a fait disparoître ces dif-

tinctions humiliantes de ³ Noble & de Roturi
& elle a voulu , ainsi que la Religion , que les
dignités , les préférences , les honneurs , fussent
le prix du travail , des talens , du mérite & de
la vertu.

» Ennemis du bien public , votre imposture est
visible ; vous vous taisez à ce parallèle ; vous.....
Mais non , Messieurs , je les entends encore mur-
murer de nouveaux blasphêmes ; ils nous pré-
sentent aussi , avec une satisfaction maligne , la to-
lérance dans les différences du culte. Mais le Divin
Auteur de notre Religion ne communiquoit-il
pas avec les Pécheurs , avec le Juif & le Sama-
ritain ? D'ailleurs , est-ce par une force coërci-
tive que l'on peut emmener les hommes à croire
tel ou tel dogme ? C'est par la seule persuasion &
le bon exemple. Le rapprochement des personnes
les mene insensiblement & par degrés au même
culte ; & ne voyez-vous pas , dans ce même mo-
ment , un de nos Freres égarés (1) , dans le
même Temple , jurer devant le même Autel ,
la fidélité à la Constitution ? Ce seroit , & je ne
crains pas de le dire , être étranger à l'esprit
de douceur de notre Religion , que de croire
qu'elle est assez inhumaine pour prétendre pri-
ver des avantages de la société , des individus
qui la servent par leur industrie , leurs talens , &

(1) Un Cultivateur , de la Religion Prétendue Réfor-
mée , & choisi pour Notable en la Municipalité de Congis.

dont souvent les mœurs sont la critique des nôtres.

J'ai jusqu'ici , Messieurs , vengé la Constitution des attentats qu'on lui prête contre la Religion ; il me reste actuellement à la venger encore de ceux qu'on lui prête pareillement contre la majesté du Trône.

Si , par la majesté du Trône , vous entendez , Messieurs , une autorité sans bornes ou arbitraire , une puissance absolue sur la vie , sur la liberté , sur les fortunes des Citoyens , ce vaste patrimoine des abus dont ont joui si long-tems nos Rois , ou plutôt , que se sont partagé ent'eux , sous leur auguste nom , une foule d'hommes ambitieux , avides & déprédateurs ; j'avoue hautement que la Constitution nouvelle détruit & anéantit cette majesté du Trône : mais si , par majesté du Trône , vous entendez , comme vous devez le faire , une puissance suffisante pour faire exécuter les Loix , protéger le foible contre le fort , animer le Commerce , défendre la Patrie contre les desseins pervers d'une Puissance étrangere & rivale , commander le respect & inspirer la confiance au-dehors , imposer la considération & imprimer la terreur au-dehors , en un mot , la puissance de faire le bien & l'impuissance de faire le mal ; alors le maintiens que la nouvelle Constitution , bien loin d'avilir la majesté du Trône , la rehausse infiniment ; & pour vous en convaincre , Messieurs , jettez seulement un coup d'œil sur les prérogati-

ves que la Constitution accorde au Roi. Elle l'établit Chef suprême de la Nation ; & pour que le respect & l'obéissance soient plus grands & plus assurés envers le Monarque , elle veut que cette éminente dignité soit héréditaire , parce qu'en effet une succession qui n'a d'autres Loix que celles de la naissance , en déconcertant toutes les intrigues & toutes les cabales que l'on remarque toujours dans les élections à la suprême puissance , fait craindre aux violateurs des droits sacrés du Trône , un vengeur dans la postérité du Prince qui regne.

La Constitution lui accorde le *veto* suspensif..... prérogative qui a alarmé ceux qui ne faisoient pas assez de distinction entre les premiers élans de la liberté & les premiers excès de la licence. Par ce *veto* , Messieurs , le Roi peut suspendre l'effet de tous les actes du pouvoir législatif , jusqu'à ce que la Nation ait confirmé le vœu de la Législature précédente par de nouveaux Représentans.

La Constitution regarde le Roi comme Chef du Pouvoir exécutif , comme Chef de l'Armée , comme la source de toute administration ; elle veut enfin que ce soit un point invariable & constitutionnel , que la personne du Roi est sacrée , & au-dessus des atteintes de tout pouvoir. Or , je vous demande , Messieurs , si tant de belles , tant de sublimes prérogatives amas-

fées & entassées autour du Trône en avilissent sa majesté ? Et voilà comme des impostures, parées du voile de la vérité, & qui peut-être vous auroient seduits, tombent d'elles-mêmes, & ne peuvent soutenir la confrontation avec cette même vérité dont elles affectent d'emprunter le langage.

La Constitution nouvelle ne porte donc aucune atteinte à la Religion ; elle n'avilit donc pas la majesté du Trône ; elle ne fait qu'écartier, d'une main sagement hardie, les abus qui environnent l'Aurel, & qui assiégeoient le Monarque. Rien ne vous empêche donc, François, mes Freres, de jurer fidélité à une Constitution dont vous connoissez la sagesse, & dont vous commencez à goûter les précieux avantages.

Que le jour de la prestation du serment civique soit aussi celui d'une alliance indissoluble entre vous & votre Pasteur. Par la Nature, la Religion & la Loi, je suis votre égal, votre frere : par la Religion & la Loi, je suis encore votre pere, puisque vos intérêts me sont confiés sous ce double rapport ; & je jure, dans le Temple de Dieu même, de remplir à votre égard les devoirs que ce double rapport m'impose.

Et vous, François, mes Freres, de votre côté, vous allez jurer devant l'Eternel que vous acceptez la nouvelle Constitution dans tous ses points ; que vous lui obéirez ; que vous remplirez exactement les principes de la Loi nouvelle, dont vous con-

noissez déjà beaucoup d'articles ; que vous demeurerez fideles à votre vertueux Monarque ; que vous ne souffrirez pas que l'on viole jamais la Constitution ; que vous la défendrez de tout votre pouvoir.

Tandis que je vais lire la formule du serment que nous avons prononcé , & auquel nous avons souscrit lors de notre élection , appliquez votre main droite sur votre cœur , & lorsque j'aurai cessé de lire , que cette même main s'éleve vers la Divinité , & la prenne à témoin de la sincérité avec laquelle chacun de vous aura prononcé intérieurement ce que je vais dire :

» Je jure d'être fidele à la Nation , à la Loi &
 » au Roi , & de maintenir de tout mon pouvoir
 » la Constitution nouvelle. «

A présent vous êtes François , & songez qu'on ne se joue pas impunément de la Divinité.

Dieu puissant & éternel , par qui régner les Rois , par qui les Empires sont gouvernés , jetez du haut de votre Trône , un regard favorable sur ce Peuple prosterné devant vos Autels ! Daignez lui donner la force nécessaire pour accomplir ce qu'il vient de vous promettre ! Continuez à répandre sur nos Représentans votre sagesse infinie ! Ils se sont assemblés sous l'égide de la Religion , pourriez-vous , contre vos promesses , les abandonner ? Changez le cœur des Citoyens égarés qui s'opposent au bien commun !

8

Soutenez notre auguste Monarque dans ses glorieux
& pénibles travaux ! Nous allons faire monter vers
vous les accens de notre reconnoissance , par le
Cantique que l'Eglise vous adresse dans ces jours
joyeux & solemnels. *Te Deum.*

Signé CERCEAU, Curé & Maire de Congis.

*A Rouen, De l'Imp. de JACQUES FERRAND fils ,
rue Senécaux.*